

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 octobre 2022

Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 18.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	MONIN Isabelle
RIGET Christian	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
PEDEUX Patrick	THEVENARD Nathalie	RALLIER Richard
GUICHARD Coralie	MARTIN Élise	MONIN Alain
PERRONE Thierry	GIRAUD Guillaume	

Excusés :

BURAVAND Mélaïne

Absents :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal désigne MONIN Isabelle pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| ❖ Financement des travaux de l'église | ❖ Réparation STEP |
| ❖ Décision modificative | ❖ Vente de taillis |
| ❖ Avancement des travaux de l'église | ❖ Cérémonie du 11 novembre |
| ❖ Vente terrain rue de la Mortelle | ❖ Questions diverses |

APPROBATION DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre est adopté à l'unanimité.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Délibération 2022N°10-01DE

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de l'église il convient de contracter un emprunt d'un montant de 150 000 € ainsi qu'une ligne de trésorerie pour le même montant. Trois propositions ont été reçues, l'ensemble des membres du conseil est invité à choisir un organisme de prêts ainsi qu'une durée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A :

* 14 VOIX POUR

* 0 VOIX CONTRE

* 0 ABSTENTION

- ACCEPTE la ligne de trésorerie proposée par la banque populaire pour un montant de 150 000 € ;
- ACCEPTE l'offre d'emprunt proposée par la Banque Populaire sur une durée de 15 ans avec une périodicité de remboursement annuelle.
- AUTORISE M. Monsieur le Maire à signer tout document attendant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2022N°10-02DE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le vote du budget primitif, le 05 avril 2022, certains mouvements de crédits s'avèrent nécessaires.

Il propose de délibérer sur ces mouvements tels qu'il suit :

Investissement - Dépenses				
Chapitres	Comptes	Intitulés Compte	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
20	2031	Frais d'études		1 968 €
21	2138	Autres construction	124 000 €	
21	21578	Autres matériel et outillage	1 968 €	
23	2313	Constructions		
	Op 124	Eglise / clocher		124 000 €
		TOTAL	125 968 €	125 968 €

SUR QUOI, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la décision modificative telle que sus citée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres présents que le marché public attendant aux travaux de restauration partielle de l'église a été déposé sur la plateforme de marché public.

TERRAIN RUE DE LA MORTELLE

Les études sont toujours en cours entre Logidia et le notaire. Un compromis devrait bientôt être signé.

REPARATION STEP

Le vérin Techline doit être changé à la STEP. Ce défaut entraîne une fuite d'eau importante, il convient de la changer. Un devis a été demandé au prestataire chargé de l'entretien du bâtiment pour un montant de 1 888 € HT.

Au vu du prix de la pièce, l'ensemble des membres du conseil dit qu'il convient de trouver une autre solution que le remplacement de cette pièce.

DIVERS

VENTE DE TAILLIS

La commission bois s'est réunie. Quatre lots de taillis peuvent mis en vente soit 2 coupes d'Acacias et coupe de bois blanc. Le prix de vente fixé est identique à la délibération en vigueur à savoir 18 € le moule pour l'acacia et 15 € le moule pour le bois blanc.

PATURAGES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la parcelle C 17, 14 ha, La Prairie, En Ly est arrivé à terme et que son bail n'est pas renouvelé. Une annonce sera déposée en mairie pendant un mois pour annoncer la vacance de ce fermage et trouver un nouveau bailleur.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le rendez-vous est fixé à 10h45 devant la mairie pour un défilé à 11h. Il convient de choisir les plats dans le menu du banquet.

QUESTIONS DIVERSES

Cabinet Expertiss : Organisme de formation qui propose des formations aux élus à mi-mandat. Les membres présents refusent la prestation.

Pylône : le dossier avance, des mesures ont été prises ce matin même.

La prochaine réunion de conseil est prévue le 24 novembre 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h28.

Secrétaire de Séance
MONIN Isabelle

Ainsi fait et délibéré à Boz,
Le 25 octobre 2022,
Le Maire,
Alain GIRAUD

